

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 2023 - 107 du 30 mars 2023
portant inscription au tableau d'avancement des
officiers des forces armées congolaises et de la
gendarmerie nationale au titre de l'année 2022
et nomination pour compter du 1^{er} juillet 2022. *u*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA : Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des
militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 193 du 11 avril 2001, tel que modifié et complété
par le décret n° 2016 - 322 du 1^{er} décembre 2016 portant création du
comité de défense ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation
du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2018 - 361 du 28 septembre 2018 portant avancement dans les
forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des *u*
membres du Gouvernement *u*

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE,

DECRETE :

Article premier : Est inscrit au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2022 et nommé à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2022 (3^{ème} trimestre 2022).

AVANCEMENT ECOLE

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT


ARMEE DE TERRE


INFANTERIE

Sergent OKANDZE 

Jerry Slanzy Beni

CS/DGRH 

Article 2 : Le premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. 

2023 - 107 Fait à Brazzaville, le 30 mars 2023 

Par le Président de la République

Denis SASSOU - N'GUESSO.

Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre de la défense nationale,


Angele Collinet MAKOSSO.


Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.